

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 21 novembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

10 novembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 21 novembre 2022****L'an deux mil vingt deux****Et le 21 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord),
Elisabeth GUIBERTEAU a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan),
Virginie VERNERET a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-098-2022**Objet : Demande de dégrèvement exceptionnel – M. et Mme VECLAIN – SAINT-LAURENT-NOUAN**

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, informe les membres du Conseil communautaire que M. et Mme VECLAIN Olivier, propriétaires de l'immeuble sis au 49 rue nationale à Saint-Laurent-Nouan entre le 21/05/2016 et le 20/11/2020, ont été victimes d'une fuite après compteur.

La facture pour cette période s'élève à 5 165.92 € TTC (1 249 m³) alors que l'immeuble était inhabité (projet de location de studio abandonné) ; la consommation aurait dû être nulle.

Les abonnés ont fourni avec la demande de dégrèvement une attestation de la société ABsteam qui précise que la fuite a été constatée et condamnée avant la vente de l'immeuble.

Elle a été réparée par le nouveau propriétaire lui-même en 2020 ; il ne demande pas de dégrèvement, la consommation est redevenue normale.

La délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2016 ainsi que la loi Warsmann ne peuvent pas être appliquées dans cette situation ; la réparation n'a pas été réalisée par un professionnel, il n'y a pas de facture de réparation à l'appui du dossier.

Au terme de cet exposé et après analyse du dossier lors du Bureau des Vice-présidents du 30/09/2022, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'accorder un dégrèvement exceptionnel à M. et Mme VECLAIN Olivier sur la part assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE un dégrèvement exceptionnel à M. et Mme VECLAIN Olivier sur la part assainissement collectif ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Laurent ALLANI



Le Président

Gilles CLEMENT

